

Note explicative sur le plan de dépenses – Budgétisations individuelles avec exemples

Dernière mise à jour : Janvier 2019

Investissements - Infrastructure dans le pays partenaire et projets pilotes

Il s'agit notamment de l'utilisation de ressources financières pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (matériel) pour une utilisation à long terme, ainsi que les coûts associés. Ces acquisitions doivent être quantifiées en unités.

Remarque : L'utilisation/l'affectation ultérieure des immobilisations corporelles acquises après la fin du projet doit déjà être décrite dans la demande de projet.

- Matériels et appareils
- Machines, équipement
- Coûts de montage et d'installation (ouvriers qualifiés)
- Licences
- Transport le cas échéant
- Dédouanement (exception)

Renforcement des capacités et des compétences

Il s'agit notamment de mesures de renforcement des capacités destinées à aider les acteurs impliqués de la commune partenaire à concevoir durablement leurs propres processus de développement et à s'adapter à l'évolution des conditions cadres. Les services de conseil/les honoraires payés aux employés des communes et à leurs régies communales ne sont pas éligibles.

- Formations, mesures de qualification et de formation continue
- Événements, ateliers et conférences (matériels, lieu de réunion, intervenants et interprètes)
- Travail de sensibilisation et d'information
- Création de réseaux et comités
- Renforcement des institutions
- Prestations de conseil (prestations externes)
- Échange d'experts (entrants et sortants)
- Voyages aux fins de renforcement des capacités (vols, indemnités journalières et hébergements, visas et passeports, vaccinations nécessaires) et voyages aux fins d'encadrement du projet

Mesures de préparation, d'accompagnement et d'évaluation

Il s'agit en particulier des instruments de sensibilisation et de participation à la politique de développement ainsi que de la collecte de données qui précisent la mise en œuvre d'un projet. Ils peuvent être utilisés au début, pendant la réalisation du projet, ainsi que pour le traitement des résultats.

- Études de faisabilité et évaluations (des besoins) afin de préciser la réalisation du projet (l'étude d'analyse de la faisabilité du projet doit être disponible avant le début du projet)
- Études préalables (5 % des coûts totaux max.), études géologiques ou géotechniques p. ex.

Gefördert durch



mit ihrer



mit Mitteln des



- Élaboration de concepts et stratégies (de durabilité)
- Préparation de statuts et règlements
- Élaboration de contributions techniques
- Évaluations
- Traductions (d'études p. ex.)
- Voyages pour la réalisation et l'accompagnement de mesures de soutien (vols, indemnités journalières et hébergements, visas et passeports, vaccinations nécessaires, assurance maladie des partenaires du Sud)

Mesures d'accompagnement dans le pays (max. 20 % des dépenses éligibles)

voir le sous-total du plan de dépenses et de financement, postes n° 1 à n° 6

Il s'agit en particulier des dépenses de sensibilisation à la politique de développement dans la commune allemande. L'acquisition d'immobilisations corporelles pour une utilisation à long terme n'est pas possible.

- Mise en réseau (création de réseaux et soutien des partenaires du réseau)
- Relations publiques (flyers, brochures, relations presse)
- Éducation au développement (soutien de campagnes, actions et journées thématiques)

Dépenses de fonctionnement

Il s'agit notamment des coûts engagés pour maintenir le fonctionnement d'un projet. Ces coûts ne sont pas encourus qu'une seule fois mais régulièrement et le cas échéant au-delà de la durée du projet, mais ils ne peuvent être financés que jusqu'à la fin de la période. Ils se distinguent des dépenses d'investissement. Par ailleurs, les coûts des prestations destinées à garantir le déroulement administratif du projet relèvent des dépenses de fonctionnement.

- Matériel de bureau et communication, informatique (uniquement pour la commune partenaire)
- Location de locaux associés au projet, coûts de l'énergie et de l'eau
- Coûts de transport
- Frais bancaires dans le pays partenaire (s'ils ne sont pas comptabilisés au cours moyen)
- Consommables, frais de matériel
- Exploitation des machines et maintenance
- Services récurrents
- Comptabilité indépendante reconnue (Chartered accountant) ou comptabilité d'appui dans le pays partenaire (1 mois/an max.)
- Services temporaires limités pour soutenir des processus de travail de l'administration allemande

Personnel local

Il s'agit notamment de postes dans le pays partenaire qui sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Cependant, aucune main d'œuvre supplémentaire ne peut être embauchée dans les communes. Les prestations de personnel déjà incluses dans les appels d'offres ne sont pas énumérés une nouvelle fois ici. Le financement ultérieur à l'issue du projet par le responsable du projet local doit être exposé de manière plausible.

Gefördert durch



mit ihrer



mit Mitteln des



- Personnel (spécialisé) lié au projet dans le pays partenaire pendant la durée du projet (coordinateur de projet, formateur le cas échéant p. ex.)
- Personnel supplémentaire pour assurer l'impact durable des résultats du projet (travailleurs qualifiés, personnel de nettoyage et de sécurité p. ex.) à partir de la sollicitation jusqu'à la fin du projet. Les dépenses doivent être adaptées à la réalité du terrain et estimées selon des taux décroissants (en général 100 %, 80 %, 60 %).

Réserve forfaitaire (max. 3,5 % des dépenses éligibles)

voir le sous-total du plan de dépenses et de financement, postes n° 1 à n° 6

Les coûts ne doivent pas être ventilés dans le plan de financement.

- Dépenses supplémentaires dues à l'inflation
- Dépenses supplémentaires impérieuses (non dues à l'inflation).

Montant forfaitaire pour frais administratifs (max. 7 % des dépenses éligibles)

voir le sous-total du plan de dépenses et de financement, postes n° 1 à n° 7

Les coûts ne doivent pas être ventilés dans le plan de financement. Le montant forfaitaire peut être transmis et aux partenaires de coopération et à la commune partenaire. Les types de coûts suivant devraient ainsi notamment être compensés sur une base forfaitaire :

- Affectation du personnel des communes et de leurs régies communales
- Audit interne et frais de vérification
- Coûts des structures administratives (éclairage, location, bail, chauffage)
- Équipement de bureau
- Matériel de bureau
- Frais bancaires, postaux et de communication

Gefördert durch



mit ihrer



mit Mitteln des

